

[Les séniors à Croissy](#)

Les prestations obligatoires du CCAS

Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Cette allocation est destinée aux personnes âgées qui ne peuvent plus, ou difficilement, accomplir les gestes simples de la vie quotidienne. Elle permet de financer, au moins partiellement, les aides liées à une perte d'autonomie (accordée à domicile comme en établissement).

L'APA est versée à toute personne :

- âgée de 60 ans ou plus
- sans condition de ressources
- en situation de perte d'autonomie
- justifiant d'une perte d'autonomie (évaluée par l'équipe médico-sociale de secteur à l'aide d'une grille d'évaluation nationale nommée AGGIR).

Documents à fournir pour la constitution du dossier :

- l'APA à domicile : Imprimé à retirer auprès du Service Social du lieu de résidence de la personne âgée.
- l'APA en établissement : le dossier peut être retiré auprès de la structure d'accueil puis, une fois complété, adressé au Conseil général du lieu où résidait la personne âgée avant son entrée en institution.

Pass Navigo AMETHYSTE

Les Aides Liées aux Transports: le Conseil général des Yvelines vous facilite les transports grâce à AMETHYSTE.

- AMETHYSTE GRATUIT - zones 3 à 5
- AMETHYSTE Anciens combattants - zones 1 à 5

Modalité d'attribution de la carte Améthyste gratuit zones 3 à 5 (sous conditions de ressources) :

- Personnes âgées à partir de 65 ans non imposables et n'exerçant aucune activité professionnelle,
- Personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans bénéficiaires de la carte d'invalidité, non imposables et n'exerçant aucune activité professionnelle.

Modalité d'attribution de la carte Améthyste Anciens Combattants zones 1 à 5 :

- Anciens combattants et veuves de guerre non imposables à partir de 65 ans n'exerçant aucune activité professionnelle (gratuit)
- Anciens combattants à partir de 65 ans, détenteurs d'une carte de priorité ou d'invalidité de l'ONAC et sans activité professionnelle (gratuit)
Anciens combattants et veuves de guerre imposables, à partir de 65 ans, n'exerçant aucune activité professionnelle contre un forfait de 25 €.

Les prestations facultatives du CCAS

Portage de Repas à domicile

Vous êtes âgé de 60 ans et plus ou bien momentanément privé de mobilité (suite à un accident, grossesse pathologique...), n'hésitez pas à nous consulter pour bénéficier du portage des repas à domicile.

Simple d'utilisation, les repas sont livrés, en matinée, la livraison des plats s'effectue en liaison froide sous barquettes étiquetées. Ceux-ci, sont élaborés par une diététicienne, possibilité de repas sans sel et sans porc.

Deux formules vous sont proposées :

- déjeuner
- ou déjeuner + dîner

Livraison à la carte, vous sélectionnez vous même la fréquence du portage: tous les jours de la semaine / tous les jours de la semaine + le week-end (livraison le vendredi) /2 fois par semaine....

La mise en service de cette prestation s'effectue sous 48 h en cas d'urgence.

Pour le calcul d'une éventuelle prise en charge par le CCAS, **veuillez présenter votre dernier avis d'imposition sur les revenus et fournir un RIB.**

[Faire une demande en ligne de portage de repas à domicile](#)

Tarif en vigueur à partir du 1er août 2018

Revenu fiscal de référence / 12	Déjeuner	Déjeuner & Dîner	Déjeuner	Déjeuner & Dîner
année N-1	semaine	semaine	Week-end	Week-end
- de 901 €	5.15 €	7.40 €	2.40 €	4.65 €
De 901 à 1200 €	6.10 €	8.75 €	2.85 €	5.50 €
De 1201 à 1500 €	7.00 €	10 €	3.30 €	6.35 €
De 1501 à 1800 €	7.95 €	11.45 €	3.70 €	7.20 €
+ de 1801 €	9.35 €	13.45 €	4.35 €	8.45 €

Formulaire d'adhésion : Calcul du quotient = revenu fiscal de référence N-1 /12

Allocation de consommation à l'énergie

Conditions d'attribution :

- A partir de 60 ans retraités et sans emploi
- Non imposable et 0 à la ligne : « revenus nets imposables avant déduction »
- Hors personne accueillie en structure d'hébergement pour personnes âgées ou maison de retraite médicalisée

Tranche de revenus	1	2	2	4	5
Revenus Fiscal de référence	De 0 € à 10 800 €	De 10 801€ à 14 400 €	De 14 401€ à 18 000 €	De 18 001€ à 21 600 €	+ de 21 601€
Allocation énergie	180 €	140 €	100€	60 €	0 €

Documents à fournir :

- Carte d'identité
- Avis de non imposition sur les revenus n-1
- Relevé d'identité bancaire

La Télé assistance

La télé assistance est un petit transmetteur téléphonique (raccordé au téléphone) qui permet par simple pression de transmettre automatiquement et à distance un appel en cas de difficulté, 24h sur 24h et 7 jours sur 7.

Il est destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus qui souhaitent continuer à vivre chez elles dans des conditions idéales de sécurité.

La mise en service de cette prestation s'effectue dans la semaine.

Abonnement mensuel VITARIS : 5,41 € tarif au 1er janvier 2018.

Modalité d'attribution et inscription auprès du service social.

Formulaire d'adhésion :

Fichier

[Demande installation Téléassistance \(.pdf - 274.78 Ko\)](#)

Transports

Toute demande d'accompagnement contactez Fanny Strohmenger au 01.30.09.31.48 ou par mail via fanny [dot] strohmenger@croissy [dot] com

Accompagnement Minibus pour vos Courses à Carrefour Market (gratuit)

Le mardi matin à partir de 8h30
retour à domicile une heure plus tard.

L'inscription est obligatoire au 01 30 09 31 48 , car elle nous permet d'organiser les trajets.

Accompagnement au Cinéma de Chatou (gratuit)

Un service au déplacement vous est proposé par le CCAS pour vous rendre au Cinéma de Chatou. Les séances ont lieu un à deux lundis par mois pour la séance de 14 heures en fonction du film projeté et de la demande.

L'information est diffusée par le biais d'affiches réparties en plusieurs endroits dans la ville : Pharmacies, boulangeries, arrêts de bus du centre ville, Foyer Courtel, Résidence La Roseraie, Carrefour Market , Résidence Eugène Labiche, hall de la Mairie.

Quel que soit le trajet, un seul point de rendez-vous : le parvis de la Mairie.

Colis de Noël

Conditions d'attribution :

Seuls les bénéficiaires des prestations portages repas ou aide à l'énergie, facturés par la commune en tranche 1 à 4 peuvent prétendre au colis de Noël.

TRANCHES DE REVENUS	Conditions	1	2	3	4	5
Revenu Fiscal de Référence année N-1		De 0 € à 10 800€	De 10 801€ à 14 400€	De 14 401€ à 18 000 €	De 18 001€ à 21 600 €	+ de 21 601€

Animations festives pour les + de 70 ans

Dans le cadre de sa politique d'animation, le CCAS invite chaque année les séniors de plus de 70 ans au :

- Repas des vœux du Maire au Gymnase Jean Moulin
- Repas de la fête de la Carotte dans le parc de Chanorier
- Goûter fin Juin

Génération actives

Des animations pour les + de 60 ans

- Ateliers mémoire au foyer Roland Courtel : les lundis de 9h30 à 11h tous les 15 jours
- Programmation en alternance les lundis après midi dès 14h - Inscription obligatoire au 01 30 09 31 48 ou 31 24
- Ateliers pâtisseries au foyer Courtel - En attente de programmation pour la rentrée septembre
- Sorties en demi-journée
- Cinéma (payant)
- Ateliers créatifs et jeux de sociétés le lundi après midi dès 14h - En attente de programmation pour la rentrée septembre
- Piscine impasse des Drocourtes - Les mardis de 8h45 à 11h (hors vacances scolaires) et les lundis de 8h45 à 11h durant les vacances scolaires. Bonnet de bain obligatoire. Douche savonnée avant votre entrée dans le bassin

Programme disponible auprès de Fanny Strohmenger au 01.30.09.31.48 ou par mail via fanny [dot] strohmenger@croissy [dot] com

Nos partenaires pour vous accompagner

Pôle Autonomie Territoriale (PAT) Boucles de Seine

Depuis janvier 2017, le Pôle Autonomie Territoriale Boucle de Seine est la nouvelle structure qui regroupe les Coordinations Handicap Locales et les Coordinations Gériatologiques de St Germain et de Méandre de Seine.

C'est votre point d'information, d'orientation et de conseils pour les personnes âgées de plus de 60 ans et de leur entourage ainsi que les personnes handicapées.

Evaluer les besoins des personnes âgées, mettre en place un plan d'aide personnalisé, le suivre, l'adapter, orienter vers les structures compétentes ou gérer au mieux les situations d'urgence sont autant de services proposés par ce centre.

Vous pouvez contacter l'antenne de St Germain au 01.39.66.33.00 , 9 rue Armagis 78100 St Germain en Laye.

Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h , le Lundi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 17h, le Mardi de 13h30 à 17h30 et le Vendredi de 13h30 à 15h30.

Les SSIAD, Services de Soins Infirmiers à Domicile

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile assurent des soins et des actions de prévention et de coordination au domicile des patients par un personnel infirmier.

SSIAD - 54 route de Sartrouville
78230 Le Pecq

Tél. : 01 34 51 19 19

Parents âgés, comment les aider ?

Tutelle en cas d'incapacité totale

La tutelle est un régime de protection sous lequel peut être placée une personne majeure qui, en raison d'une altération de ses facultés personnelles a besoin d'être représentée de façon continue dans tous les actes de la vie civile. Toutes les décisions concernant l'administration et la conservation de son patrimoine, sont prises par une autorité de tutelle, choisie par décision de justice.

Découvrez la nouvelle réforme des tutelles sur service-public.fr

Résidence de retraite

Demande d'admission en maison de retraite dans les Yvelines

Le Conseil Départemental des Yvelines met à disposition un dossier pour une demande d'admission dans un établissement pour personnes âgées dans les Yvelines, afin de faciliter les démarches des résidents, des familles, lors de la recherche d'une place pour entrer en institution.

La Cnav aide les retraités fragilisés

La Cnav Ile-de-France peut missionner au domicile des retraités souffrant d'une légère perte d'autonomie un professionnel qui va évaluer leurs besoins.

La Cnav peut prendre en charge :

- Une aide ménagère,
- D'autres types de services : portage de repas, transport accompagné, hébergement temporaire en établissement, aide au retour à domicile après hospitalisation...
- la réalisation de travaux d'aménagement du logement afin de prévenir la perte d'autonomie.

Les conditions pour bénéficier de cette évaluation globale :

- Percevoir une retraite de la Cnav à titre principal,
- ne pas percevoir l' APA, l' ACTP ou la prestation de compensation.

Direction de l'Action sociale 5 rue Joël Le Theule 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX . Téléphone : 3960

Dispositif de Veille Estivale

Tout l'été à l'écoute de nos aînés.

L'opération « veille estivale » fait désormais partie des actions que le Centre Communal d'Action Sociale organise chaque été, dans le cadre des missions de lutte contre l'isolement des personnes âgées de 60 ans et plus. Cette action est menée en partenariat avec l'Association PRE (Partage Rencontre Echange).

Ce dispositif assure des permanences téléphoniques au domicile des personnes fragiles ou isolées, pour la période de juillet à août.

Pour vous faire connaître de nos services, nous vous invitons à retourner le formulaire ci dessous au Service Social.

Ce recensement est une démarche facultative qui nous permettra de mettre en place toutes les mesures utiles en cas de fortes chaleurs.

Contact

Fanny STROHMENGER
Tél : 01 30 09 31 48
social@croissy [dot] com

Accueil :

- **SANS rendez-vous** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
- **UNIQUEMENT sur rendez-vous** du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

À télécharger

Fichier

[Permanences de soutien à la vie quotidienne \(.pdf - 85.85 Ko\)](#)